



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
Impôt sur les revenus de 2019  
Avis d'impôt établi en 2020**

**Numéro fiscal :**

Déclarant 1 (C) : 18 79 344 199 152

Déclarant 2 (C) : 01 00 292 353 427

**Adresse d'imposition au 01/01/2020 :**

15B RUE FREDERIC MISTRAL  
13260 CASSIS

**Numéro FIP :** 131 04 17 6802367789 3

**Référence de l'avis :** 20 13 A387230 45

**Numéro de rôle** 016

**Date d'établissement :** 27/07/2020

**Date de mise en recouvrement :** 31/07/2020

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP LA CIOTAT  
SAID 2EME SECTEUR  
152 AV DU PRESIDENT KENNEDY  
13708 LA CIOTAT CEDEX**



M GALLARDO LUIS  
OU MME GALLARDO OLIVIA  
ENTREE 5 – AVE DE CARNOUX  
HLM LE HAMEAU DES GORGUETTES  
13260 CASSIS

**99,00 €**

**Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2019.  
Vous serez remboursé prochainement par lettre-chèque.**

**Par messagerie sécurisée**

dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

**Par téléphone**

au 0 809 401 401 \*

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

**Sur place**

auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

SIP LA CIOTAT  
SAID 2EME SECTEUR  
152 AV DU PRESIDENT KENNEDY  
13708 LA CIOTAT CEDEX

Pour être remboursé plus rapidement à l'avenir et de manière plus sécurisée,  
communiquez vos coordonnées bancaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr). Elles seront utilisées  
pour vos prochains prélèvements ou remboursements.

**Revenu fiscal de référence :**

**Nombre de parts :**

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

**21 066**

**2,50**

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Le prélèvement à la source a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

# Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 18 79 344 199 152

Déclarant 1 - Nom de naissance : GALLARDO

Déclarant 2 - Nom de naissance : FORTE

# Impôt sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 1/2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M	P			

enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	NOMBRE DE PARTS
				2,50
<b>Détail des revenus</b>				
Salaires .....			Déclar. 2 36 038	Total
Déduction 10% ou frais réels .....			- 3 604	
Salaires, pensions, rentes nets .....			32 434	
<b>Revenu brut global .....</b>				<b>32 434</b>
<b>CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL</b>	<sup>10</sup>			
Pension alimentaire versée à enfants majeurs <sup>16</sup> .....			Montant déclaré 11 400	
Autres pensions alimentaires <sup>16</sup> .....			5 947	
<b>Total des charges déduites</b> <sup>11</sup> .....			4 200	<b>- 10 147</b>
Abattement personnes âgées ou invalides .....				- 1 221
<b>Revenu imposable .....</b>				<b>21 066</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				0
Montant net de votre imposition .....				0
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net .....				0
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2019 dû <sup>53</sup> :				0
Retenue à la source prélevée en 2019 par vos verseurs de revenus:				- 99
<b>Solde d'impôt sur les revenus 2019 :</b> .....				<b>- 99</b>
<b>COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE</b>				<b>99</b>
<b>CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.</b>				
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....				<b>21 066</b>
<b>LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE</b>				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour mettre en recouvrement les impositions concernées (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.



# Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 18 79 344 199 152

>>> Suite de votre avis

## PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :

Plafond total de 2018 .....

Déclar. 1	Déclar. 2
15 562	15 562

Plafond non utilisé pour les revenus de 2017 .....

3 862

Plafond non utilisé pour les revenus de 2018 .....

+ 3923

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019 .....

+ 3973

Plafond calculé sur les revenus de 2019 .....

+ 4052

Plafond pour les cotisations versées en 2020 .....

= 15810

= 15810



# Impôt sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 2/2

## PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer

0,00%

OU

Si vous souhaitez opter pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
Ces taux individualisés seront alors les suivants :  
Taux individualisé pour le déclarant 1  
Taux individualisé pour le déclarant 2  
Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer

0,00%

0,00%